

Comité national de suivi des GEM – 28 juin 2018

Etaient présents :

Nom	Prénom	Organisme
Finklestein	Claude	Fnapsy
Zawadzki	Patricia	Fnapsy
Bouchon	François	Fnapsy
Marescaux	Jacques	Santé Mentale France
Cazals	Marie-Christine	UNAFTC
Schnellman	Anne-Marie	UNGF
Monfort	André	UNGF
Le Loeuff	Pierrick	CNIGEM
Dutoit	Martine	Advocacy
Peintre	Carole	Ancreai
Gibey	Lydie	CREAI IDF
Bretenoux	Jean-Guillaume	DGCS
Guyot	Sylvia	DGCS
Kieffer	Simon	CNSA
Bouarek	Fanny	CNSA

Excusés : S. Dufaure (ARS Nouvelle Aquitaine), Michel Galan (ARS Bourgogne Franche Comté), P. Guérard (Advocacy), F. Walch (CNIGEM), A. Monfort et M. Arthur (UNGF), J.J. Lambert (Advocacy).

Introduction – Simon Kieffer (CNSA) et Jean-Guillaume Bretenoux (DGCS)

Simon Kieffer

Les pouvoirs publics font preuve d'un engagement fort sur les GEM : amplification des créations de GEM, amélioration de la qualité de leur action. En 2018 la CNSA a financé 420 GEM, auxquels se sont ajoutés près de 50 GEM financés sur d'autres enveloppes par les ARS. Le nombre de GEM a été multiplié par sept en 10 ans. Les mesures nouvelles pour les créations et la revalorisation des GEM en 2017 et 2018 sont la manifestation de cette politique volontariste.

Un nouveau cahier des charges a été adopté en 2016 et les efforts de formation des GEM ont permis d'améliorer son appropriation par les GEM. Les pouvoirs publics soutiennent cet effort de formation.

Les efforts en termes de revalorisation et de créations seront poursuivis en 2018 (enveloppe de 36 M€ dont 2.8 M€ dédiés aux créations de GEM) et les efforts de formation se poursuivront également.

Tout effort de développement doit s'accompagner d'un effort sur la qualité, et la CNSA sera attentive à cette question de la qualité de service rendu. Elle souhaite encourager les ARS à renforcer leur accompagnement en direction des GEM.

Jean-Guillaume Bretenoux

La pair-aidance et les GEM sont au cœur de la politique de santé mentale menée par la ministre de la santé, Agnès BUZYN, et la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, Sophie CLUZEL.

Ainsi, les GEM sont inscrits dans le volet handicap psychique de l'évolution quinquennale de l'offre médico-sociale 2017/2021, dans les projets régionaux de santé (PRS) des ARS, les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) à mettre en place dans les territoires, et ils constituent une action de la Feuille de route Psychiatrie et santé mentale annoncée ce même jour par les 2 ministres.

Les GEM sont une composante importante de la société inclusive, qui vise à donner aux personnes ayant des troubles susceptibles d'entraîner une situation de handicap, toute leur place en milieu ordinaire, avec des accompagnements variés.

Il s'agit d'imaginer les solutions avec les personnes en partant de leurs besoins et aspirations, ce qui nécessite de recueillir leur parole et de se réunir dans un esprit de co-construction.

Échanges :

- Les participants attirent l'attention sur la nécessaire vigilance quant à la notion de qualité – le GEM est un service que se rendent les adhérents entre eux. La prestation est construite avec et par les adhérents. La notion de service rendue n'est pas adaptée, et le GEM ne peut être évalué comme un établissement médico-social. Il est également rappelé que les difficultés et crises font partie du fonctionnement du GEM du fait qu'il est auto-géré ; il faudrait cependant pouvoir mettre en place un médiateur extérieur. Les participants demandent à ce que cette question de la qualité soit détachée de l'enjeu de la subvention, car sinon les personnes risquent de s'interdire de parler.

- CNSA : il s'agit de s'assurer que la philosophie et l'esprit des textes soient respectés, et qu'il y ait un interlocuteur en cas de difficulté.
- DGCS : certes il ne peut être établi un référentiel, mais il est nécessaire/utile de mesurer la satisfaction des personnes fréquentant les GEM.

Chiffres-clés 2017 – Fanny Bouarek (CNSA)

Rappel – le cadre législatif des GEM

- Créés par la loi « handicap » du 11 février 2005
- « Dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale ». Ce ne sont pas des établissements ou services médico-sociaux.
- Le GEM: « une association d'usagers adhérents »: un collectif de personnes atteintes de troubles de santé similaires souhaitant participer à des temps d'échanges, d'activités et de rencontres, fondés sur la libre adhésion et le soutien
- Depuis 2011, financement et suivi des GEM par la CNSA, qui délègue les crédits GEM aux 17 ARS

Chiffres-clés 2017

Le bilan est en cours de finalisation et sera diffusé aux participants dans les prochaines semaines. Il sera également disponible sur le site de la CNSA.

- **466 GEM recensés en France en 2017**
 - Le nombre de GEM a presque été multiplié par 4 depuis 2005 (117)
 - 78 % des GEM accueillent des personnes en souffrance psychique; 11% des personnes cérébrolésées ; 11 % accueillent un public mixte.
- **Un financement national de 32,9 millions € en 2017**
 - **2,9 M€ de mesures nouvelles en 2017**
 - **36 GEM** de plus qu'en 2016
 - Revalorisation de la valeur de référence de la subvention des GEM existants **à 78 000 €**
- Un financement moyen par GEM de **78 347 €** (contre **76 142 €** en 2016) grâce aux efforts de revalorisation
- Un financement essentiellement assuré par les ARS (93% des financements des GEM) – **420 GEM** financés sur l'enveloppe CNSA, **46 GEM** financées sur d'autres fonds des ARS
- Un financement global multiplié par 7,5 en 12 ans.
- **65 051 personnes** ont fréquenté les GEM en 2017
- Le nombre d'adhérents est stable: 45 personnes en moyenne
- Les GEM emploient en moyenne 1,5 ETP (animateurs)

- Un temps d'ouverture moyen de **35,2 heures par semaine**. 68 % des GEM sont ouverts le week-end deux fois par mois, et 92 % des GEM organisent des activités ponctuelles le week-end.
- Plus de **90 % des GEM sont constitués en association d'usagers**¹
- **89,3 % des GEM ont signé une convention de parrainage**
- Une forte dynamique de développement des **partenariats**:
 - Plus de 7 GEM sur 10 ont un partenariat avec la commune de leur lieu d'implantation
 - Près d'un tiers des GEM ont un partenariat avec la MDPH
 - près de 9 GEM sur 10 ont un partenariat avec les acteurs de l'offre de soins et d'accompagnement

Echanges sur ces chiffres-clés :

- les participants alertent sur le terme « association d'usagers », qui peut être inapproprié ou poser problème par rapport au cahier des charges ; certains participants souhaitent le conserver, d'autres indiquent qu'il s'agit plutôt de « personnes concernées » directement par une même problématique. Cela vise notamment à indiquer que le GEM n'appartient pas aux familles mais aux personnes elles-mêmes.

Autres éléments issus du bilan 2017

Données issues des remontées d'information dans un feuillet complémentaire qualitatif sur l'activité des GEM, complété par les ARS

- **Le pilotage effectué par l'ARS** : suivi par les délégations départementales (gestion, financement, rencontres et visites...) et intervention du siège sur la gestion de l'enveloppe FIR et la programmation de création des nouveaux services.
- **Les actions spécifiques** menées : revalorisation des GEM existants, sessions de formation sur le cahier des charges et soutiens ponctuels à des GEM en difficulté. Dans certaines régions, travaux d'évaluation régionale des GEM visant à en analyser le fonctionnement, financement d'un Clubhouse, généralisation des conventions de financement pluriannuelles, partenariat systématisé avec une association sportive sur toute la région.
- **Des actions à destination des animateurs**: rencontres inter-GEM, groupes d'analyse des pratiques financés par l'ARS, financement de formations spécifiques à certaines techniques d'animation ou sur le cahier des charges.

Les difficultés identifiées :

- **la gouvernance** : la gestion de la vie associative et de la gestion administrative et financière par les adhérents eux-mêmes qui n'est pas toujours aisée ; la question de la bonne distance du parrain ; enfin le passage au double-conventionnement parrain-gestionnaire peut être délicat.
- **les moyens humains, matériels et financiers** : des difficultés liées aux montants des loyers, à l'accessibilité, à la pérennisation des postes d'animateurs et à leur posture parfois délicate ;

¹ Le terme « association d'usagers » était celui utilisé dans le support de présentation du comité de suivi ; il est donc conservé en l'état dans le compte-rendu qui reprend dans cette section les termes exacts du support de présentation. Toutefois ce terme a fait l'objet de débat en séance, rapportés dans la section « échanges sur ces chiffres-clés ».

des difficultés relatives à la gestion d'une « file active » importante dans les bassins de vie fortement peuplés ; une gestion de trésorerie parfois complexe.

- Dans certaines régions sont pointées des problèmes d'accès aux GEM liés à la **couverture de territoires ruraux vastes**, à la gestion de leur montée en charge ou au contraire d'un nombre trop faible d'adhérents pour certains. On note par endroit des difficultés propres aux GEM accueillant des publics **fortement dépendants**, ce qui nécessite de travailler des modalités singulières de développement d'une vie associative.

Echanges sur ces éléments

- La FNAPSY indique que de plus en plus de jeunes s'impliquent dans la gouvernance des GEM.
- Les participants indiquent que les budgets modestes des GEM et la dimension annuelle de la subvention sont des éléments anxiogènes, de même que le fait que certaines ARS refusent de reprendre le déficit de l'année N-1 en année N, ou qu'elles diminuent la subvention lorsqu'elles constatent que le GEM a économisé sur la subvention. Certains GEM ont une activité très orientée sur la collecte de fonds. Certains participants indiquent qu'il serait nécessaire que les adhérents ne paient pas seulement l'adhésion mais participent aussi financièrement au financement des sorties car un des enjeux des GEM est aussi de développer la responsabilisation des personnes adhérents, dont la gestion financière quotidienne fait partie ; d'autres participant soulignent l'importance de la gratuité (hors adhésion).
- Les curateurs ne sont pas toujours informés de la nécessité de payer une cotisation au GEM, il est nécessaire d'amener les curateurs vers cette culture de la citoyenneté.
- L'absence d'enveloppe dédiée aux activités est problématique.
- Les participants indiquent que les formations ont permis de faire remonter des difficultés et de libérer la parole.

Actions de formation et d'information des GEM au cahier des charges – Fanny Bouarek (CNSA) et présentation des participants

- Enveloppe allouée par la CNSA à hauteur de 309 000 € à 5 associations
- Rappel: les évolutions du cahier des charges de 2016 :
 - Rôle central de l'association d'usagers
 - Clarification des rôles respectifs du parrain et du gestionnaire
 - Possibilité de recourir à une association gestionnaire ou un prestataire de services – décision à prendre par les instances officielles du GEM
 - Précision des termes : « membre » ou « adhérent »
 - Précision des fonctions et du profil de poste des animateurs
 - Réaffirmation d'un accès « libre » aux GEM: pas de notification MDPH, ni de certificat médical

- Réaffirmation du rôle des GEM dans la cité
- Esprit de dialogue avec l'autorité de tarification et de facilitation des échanges
- Annexes nouvelles
- Objectifs :
 - Des formations par les acteurs au plus près des GEM
 - Un accompagnement à la mise en œuvre du Cahier des Charges
 - Un maximum de GEM formés
- Actions de fin 2017 à 2020

Point d'étape intermédiaire – 14 mars 2018

- Présents: Advocacy France, CNIGEM et ANCREAI, UNAFTC, FNAPSY; excusé: UNGF.

Retours et échanges sur:

- Le calendrier et la nécessaire coordination avec les ARS. Au 28 juin 2018, 24 sessions de formation (sur un ou plusieurs jours) ont été menées dans 12 régions.
- Les participants et leurs retours, globalement positifs.
- Le processus d'évaluation des formations mises en place.
- Les thèmes abordés dans les formations.
- Les approches méthodologiques des différents acteurs.
- Les points souvent discutés: la relation avec le parrain, la relation avec l'organisme gestionnaire, la question de la responsabilité, et par là des diverses modalités de développement de l'autonomie, la place des animateurs

Echanges :

- **Advocacy** : P. Guérard, en charge de la formation, est excusé.
- **UNGF** : formations terminées, 4 sessions de 3 jours, à Lyon et Marseille, qui ont touché 55 GEM (animateurs, dirigeants).
 - J1 : le cahier des charges – échanges avec les GEM. J2 : gestion et comptabilité. J3 : droit des associations et droit du travail.
 - Les retours « à chaud » sont positifs. Il est difficile d'obtenir des retours « à froid ». certains GEM ont fait deux formations avec des associations différentes (complémentarité).

- **CNIGEM/ANCREAI** : 8 sessions effectuées, diversité des publics et des fonctionnements, participation de l'ensemble des acteurs (un directeur d'ESMS gestionnaire par exemple). Dans les sous-groupes, les retours sont différents selon que l'on écoute les salariés, les gestionnaires, les parrains...
 - o Les formations font remonter des difficultés. La notion de renforcement est importante, certains GEM ont de grosses difficultés. Il faudrait travailler sur des budgets GEM et activités distincts.
 - o Par ailleurs certains animateurs imposent des activités, ce n'est pas l'objet d'un GEM, il faut travailler sur les postures professionnelles des animateurs.
 - o Un représentant de l'ARS était généralement présent aux formations. Cette implication était intéressante. En Corse cela a permis une « reprise en main » des GEM par l'ARS de manière immédiate.
 - o Les effets de la formation se sont fait sentir dès les premières Assemblées Générales.
 - o La condition pour qu'un GEM puisse s'inscrire : au moins un adhérent, n'a pas posé de problème sauf dans une région.

- **Advocacy** indique que la fin des contrats aidés a été un problème, et que beaucoup d'animateurs viennent au sein d'Advocacy assurer cette fonction pendant quelques mois au cours desquels ils réinventent le métier.

- **Fnapsy** : formations en cours (faites dans 4 régions).
 - o Pas de participation des GEM Fnapsy car ils étaient déjà formés.
 - o L'accent était initialement mis sur la création d'association mais a ensuite été recentrée sur les rapports GEM/parrain/gestionnaire.
 - o Des questions nouvelles ont été soulevées : qui peut adhérer ? quid des personnes ne présentant pas de troubles psychiques, mais qui peuvent apporter quelque chose au GEM ? quid des adhérents qui « détruisent » le groupe ? Beaucoup de discussions. De nombreuses questions portent sur le COSA, la gestion administrative et financière, le rôle du parrain... De grandes disparités sont par ailleurs visibles dans les rôles des gestionnaires.

- **UNAFTC** : 5 journées en tout (formations déjà faites à Marseille, Toulouse, Nantes, et à venir à Besançon et Paris).
 - o L'idée d'un kit/guide est appréciée, sera décliné en FALC.
 - o Beaucoup de questions lors des formations portent sur la responsabilité ; beaucoup de salariés ne connaissent pas le cahier des charges. Les sous-groupes ont été productifs, et les temps informels ont été l'occasion pour les salariés de dire leurs difficultés.
 - o Sur le déroulement de la formation : en raison de la fatigabilité des publics, une journée est un temps trop long. Par ailleurs certains GEM ne voulaient pas envoyer de « gemeurs » en formation, l'UNAFTC a alors refusé la participation sans « gemeurs ».

Le rôle et le public-cible des GEM – Sylvia Guyot (DGCS)

- L'intérêt des GEM et de l'intervention des pairs pour améliorer l'inclusion des personnes ayant des troubles psychiatriques est démontré par les données de preuves au niveau international

Le rapport 2015 du Centre de preuves en psychiatrie et santé mentale a mis en évidence leur contribution au rétablissement et à l'empowerment des personnes ayant des troubles psychiatriques

En France cet intérêt est confirmé

L'étude ANCREAI 2017 a montré l'intérêt et la satisfaction des GEM exprimés par les acteurs de la psychiatrie et du handicap psychique

Une inscription de la pair-aidance et des GEM dans la politique relative à la santé mentale et au handicap psychique

- Evolution quinquennale de l'offre médico-sociale 2017-2021
- Volet handicap psychique lors du CIH 2016
- Création et renforcement des GEM de 2017 à 2019
- Fiche technique pour l'élaboration des PRS par les ARS
- Décret du 27 juillet 2017 relatif aux PTSM à mettre en place dans les territoires
- Instruction PTSM du 5 juin 2018 et sa boîte à outils sur le site du ministère de la santé

Une inscription de la pair-aidance et des GEM dans la politique relative à l'autisme et aux troubles neuro-développementaux

- Aujourd'hui les GEM accueillent les personnes ayant des troubles psychiatriques et les personnes cérébrolésées, ensemble ou spécifiquement
- Pour mémoire, les personnes ayant des troubles psychiatriques peuvent être plus ou moins jeunes, et les troubles peuvent être diversifiés : schizophréniques, bipolaires...
- Demain, la stratégie nationale autisme prévoit l'ouverture de GEM pour les personnes autistes, notamment asperger : selon un cahier des charges adapté et financés par des crédits autisme.

Echanges :

- Les participants indiquent qu'il n'est pas approprié d'assigner les personnes à des catégories. Par ailleurs les personnes bipolaires sont déjà présentes dans les GEM.
- Des participants indiquent que dans certaines régions il y a une forme de méfiance entre associations représentatives des différents types de handicap.
- Des participants rappellent qu'il convient de porter attention à l'esprit du cahier des charges, et qu'il ne faut pas mettre certains publics en difficulté si la chaîne de pair-aidance ne fonctionne pas. Par ailleurs il convient d'être vigilant quant aux risques de stigmatisation.
- DGCS : la question du financement des GEM dédiés aux personnes avec un TSA est importante. Le fait que des GEM soient prévus dans la stratégie nationale autisme est une forme de reconnaissance. L'enveloppe est dédiée et vise à reconnaître cette spécificité. La DGCS confirme qu'il s'agit d'une allocation de crédits nouveaux. Il n'est pas question de créer des catégories. Un GEM « TSA » n'accueillera pas nécessairement uniquement des personnes présentant un TSA. Par ailleurs pour ce qui est de la participation des personnes bipolaires, il est important de rappeler la nécessité que les GEM soient ouverts.
- Les participants appellent à la vigilance quant aux informations qui seront données aux ARS à ce sujet.

Les suites de l'étude « GEM » réalisée par l'ANCREAI – Carole Peintre (ANCREAI)

RAPPEL : Une étude nationale sur les GEM

- Une étude intitulée « *Evaluation qualitative des effets produits par les GEM sur les situations de vie de leurs adhérents* » réalisée à la demande de la DGCS et de la CNSA ; publiée en novembre 2017. Rapport final + synthèse. Téléchargeables sur www.ancreai.org (mais aussi sur les sites Internet des CREAI).
- Le panel de l'étude : 25 GEM (20 GEM dédiés aux personnes handicapées psychiques, 5 GEM dédiés aux personnes avec une lésion cérébrale acquise) dans 6 régions (IDF, Bretagne, Hauts-de-France, Grand-Est, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté).
- 25 entretiens collectifs (adhérents, animateurs) + 50 entretiens individuels (2 adhérents par GEM dont 1 membre du CA) + 18 entretiens « Tiers ».

Cinq journées régionales de restitution de l'étude

- 29 novembre 2017 : Restitution à Dijon – la matinée consacrée aux seuls GEM de la région ayant participé à l'étude + l'après-midi ouvert à environ 90 personnes.
- 1^{er} décembre 2017 : Restitution à Lille. Une centaine de participants : adhérents de GEM, animateurs, quelques parrains, quelques partenaires (médecin) + 2 représentants de l'ARS. Matinée : restitution de l'étude. AM : Tables rondes avec des témoignages de GEM sur les modalités de gouvernance, les actions visant à développer le pouvoir d'agir.
- 5 décembre 2017 : Restitution à Quimper. Une centaine de participants. Quatre thématiques : *la place des GEM dans la logique de parcours* (intervention de l'ARS + enseignements de l'étude) ; *Les modalités de gouvernance des GEM* (enseignements de l'étude et témoignages de GEM) ; *Les effets du GEM sur la vie des adhérents* (enseignements de l'étude et témoignages de GEM) ; *Places des GEM dans les parcours de vie* (enseignements de l'étude et témoignages de SAMSAH, Psychiatre, etc.)
- 31 janvier 2018 : Restitution à Nancy. Une centaine de participants. Présentation de l'étude + deux tables rondes. Table-ronde 1 : *Les freins et les leviers d'une gouvernance autonome* (deux témoignages de GEM). Table-ronde 2 : *Les GEM itinérants, une spécificité organisationnelle* (deux témoignages de GEM).
- 31 mai 2018 : Restitution à Carcassonne. 139 participants (132 personnes de GEM + 7 personnes « autres » - 2 ARS Occitanie siège+4 DD-ARS+1 Délégué régional UNAFAM). Matin : *Introduction* par le *Responsable du Pôle Prévention et promotion de la santé + Actualité des GEM et modalités de travail avec l'ARS* par la chargée de programme « *promotion de la santé mentale* » + *Enseignements de l'évaluation nationale qualitative des GEM de l'ANCREAI + Le témoignage d'un parrain*. Après-midi : Table ronde n° 1 : *Les multiples façons de faire vivre les associations des adhérents des GEM dans l'esprit du cahier des charges national* (témoignage 3 GEM). Table ronde n°2 : *Déléguer des tâches pour améliorer le « pouvoir d'agir » des adhérents*.

La journée IDF / nationale

- PARIS : Salle Laroque (250 personnes)

- Semaine du 15 au 19 octobre (selon disponibilité de la salle)
- Invitation à la cinquantaine de GEM de l'Ile-de-France + information sur le site de l'ANCREAI et par les Fédérations de GEM.
- ARS IDF + DGCS + CNSA
- Restitution de l'étude + témoignages de GEM + messages régionaux (PRS IDF ?) + nationaux (formations au cahier des charges ? Autres informations ?)

Echanges :

Problème venant du fait que la journée Fnapsy sur les GEM est prévue le 31 octobre, risque de doublon > les participants proposent que cette journée soit transformée en journée du comité de suivi, co-construite par l'ensemble de ses membres, et dédiée en partie à la restitution de l'étude Ancreai, nationalement et régionalement. La DGCS et la CNSA soutiennent cette initiative qui implique que les participants se mettent d'accord rapidement sur un ordre du jour commun. La DGCS rappelle la nécessité qu'au cours de cette journée la parole soit donnée aux adhérents. Le CNIGEM indique présenter cela à son CA en septembre.

L'axe 3 de la réponse accompagnée pour tous – Fanny Bouarek (CNSA)

La CNSA rappelle ne pas être pilote de cet axe, les éléments présentés sont issus de données transmises par le SG CIH.

Les chantiers de l'axe 3

- Chantier 1 : Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions

Pour des politiques publiques et dispositifs plus adaptés aux besoins des personnes

- Chantier 2 : Développer l'expertise d'usage au sein des formations

Le recours à des formateurs-pairs dans la formation des professionnels : vecteur important du changement de regard et de la qualité de l'accompagnement

- Chantier 3 : Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements

Un outil au service de la qualité de l'accompagnement et de la promotion de l'autonomie

- Chantier 4 : Déployer une conciliation par les pairs au sein des MDPH

La mobilisation des pairs au moment de l'élaboration d'une réponse aux besoins d'une personne : un moyen de lever les blocages liés à l'épuisement des personnes face à la complexité de leur parcours

Travaux visant à outiller le développement de l'accompagnement par les pairs

Formation par les pairs – démarche « Associons nos savoirs » de la FEHAP:

- Journée d'études internationale en décembre 2017 à partir de neuf expériences de mobilisation de l'expertise d'usage
- Séminaire restreint le 14 juin 2018 pour produire un document de plaidoyer recensant les leviers d'actions

Site web avec des ressources sur le sujet: <http://www.associationsnossavoirs.fehap.fr/jei-ressources.html>

Formation par les pairs dans le travail social:

- L'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux demandes d'agrément en qualité d'établissement délivrant une formation sociale prévoit une note sur les modalités d'association envisagées des personnes accompagnées à la formation des étudiants, réaffirmé dans le cadre de la refonte des diplômes du travail social (en cours)
- L'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale) pilote un chantier sur la participation des personnes concernées aux formations en intervention sociale. Ce chantier s'articule autour :
 - d'une Communauté de Pratique (qui réunit des acteurs avancés sur ces questions : HCTS, ATD Quart Monde...). Un guide de la participation à destination des EFTS (plus largement des acteurs qui veulent y contribuer) sera produit en 2018.
 - d'un atelier pour échanger-mutualiser des pratiques, au sein du réseau UNAFORIS.
- Expérimentation de formateurs-pairs par l'IFTS Échirolles financée par la DGCS (projet de recherche).

Travail avec les référents du déploiement territorial

- Groupe technique national réuni le 27 avril 2018, 3 ateliers
 - Etapes et conditions de succès d'un plan d'action territorial « Axe 3 »
 - Cadres d'intervention et missions des pairs
 - Formation des pairs et des équipes professionnelles qui les accueillent
- Première cartographie des actions conduites dans le cadre du déploiement de la démarche Réponse accompagnée et au-delà
- Objectif de production d'un document de capitalisation portant sur:
 - La démarche de déploiement territorial de l'axe 3
 - Les initiatives existantes en matière d'accompagnement par les pairs – appui sur le comité de liaison et d'autres têtes de réseau pour faire un panorama à partir d'une fiche de recueil

Conclusion – Jean-Guillaume Bretenoux (DGCS)

Le renforcement des GEM est important. Il conviendra par ailleurs de continuer de se réunir ainsi. La journée commune fin octobre 2018 est aussi une forme de point d'étape, dans un format différent. La DGCS retient le souhait des participants d'être informés des prochains travaux sur le champ des troubles du spectre autistiques. Il est également entendu qu'il convient d'éviter les approches en silo.

Il est proposé, conjointement avec la CNSA, que le Comité de suivi des GEM soit relatif à l'ensemble des GEM (personnes ayant des troubles psychiques, cérébrolésées, autistes et autres troubles du neuro-développement...), car si les financements sont distincts et si les cahiers des charges peuvent quelque peu varier, la finalité de ces différents GEM reste la même.